



**TEMPLEUVE-EN-PEVELE**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**ARRET PROJET**  
**PLAN DE ZONAGE**

Verdi Conseil Nord de France 80, rue du Maroz - BP 49 - 59441 WACQUEHAL Tél : 03.28.09.92.00 Fax : 03.28.09.92.01		JUILLET 2015	<b>4.1</b>
		ECHELLE 1/5 000	

**Légende réglementaire**

- Limite de zone
- UA Affectation de la zone
- Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé au titre du L 130-17 du code de l'urbanisme
- Elément de patrimoine paysager à protéger au titre du L 123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme
- Elément de patrimoine à protéger au titre du L 123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme
- Bâtiment agricole pouvant faire l'objet d'un changement de destination en application du R123-12 alinéa 2 du code de l'urbanisme
- Bâtiment d'habitation pouvant faire l'objet d'un changement de destination en application du L123-1-5 II alinéa 6 du code de l'urbanisme



**Liste des emplacements réservés**

Numéro	Vocation	Destinataire	Surface en m²
R2	Amenagement du carrefour	Commune	428
R3	Amenagement du carrefour	Commune	39
R4	Elargissement de la rue Dubus	Commune	465
R6	Création d'un parking	Commune	1 353
R7	Amenagement du carrefour	Commune	871
R10	Création d'un chemin piéton et maintien d'un accès agricole	Commune	644
R11	Création d'un cheminement mode doux	Commune	228
R14	Création d'une voirie	Commune	308
R17	Création d'un accès à la gare	Commune	2 011
R18	Création d'un accès à la zone d'urbanisation future	Commune	830
R19	Déménagement du secteur des équipements	Commune	707
R20	Création d'un accès à un parking	Commune	880
R21	Amenagement d'un accès au domaine sportif et l'aménagement des abords comprenant une aire de stationnement	Commune	2 703
R22	Amenagement du carrefour	Commune	24
R24	Création d'une voirie	Commune	598
R28	Réalisation d'un élargissement de voirie	Commune	1 331
R29	Amenagement d'un parking	Commune	6 289
R30	Elargissement d'un chemin rural	Commune	535

**Avertissement**

La commune est concernée par le risque d'inondation par débordement sur la vallée de la Marque, un PPRi a été prescrit le 11/06/2014, la zone d'aléa est identifiée au zonage par un indice "i".

La commune est concernée par le risque d'inondation par remontée de nappe et ruissellement les zones concernées sont identifiées au zonage par un indice "r".

La commune est concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux, avant tout engagement de travaux, il convient de consulter un bureau spécialisé en études de sols pour la réalisation d'une étude géotechnique relative à la portance des sols et qui déterminera les mesures à prendre en compte pour la stabilité et la perméabilité de la construction projetée.

La commune est concernée par le risque sismique d'aléa 2, des règles de construction parasismiques doivent être appliquées.

La commune est concernée par le risque de mouvement de terrain, des règles de construction doivent être appliquées.

La commune est concernée par le risque transport de marchandises dangereuses, il est nécessaire de prendre toutes les dispositions nécessaires dans les secteurs concernés.

La commune est concernée par le risque de présence d'engins de guerre, il est nécessaire de prendre toutes les dispositions nécessaires dans les secteurs concernés.

La commune est concernée par le passage de canalisations de transport de gaz, les possibilités de construire doivent être adaptés au niveau de risque.

